



7, RUE VICAT – CS 80526
38011 GRENOBLE CEDEX

Tél : 04 76 44 30 48
Fax : 04 76 54 70 28
@ : accueil.38004@notaires.fr
www.lex-notaires.com

Notaires assistants

Jocelyne DUTERAIL
Véronique GOURDON
Sylvie ORCEL
Corinne SEMPERE
Nathalie SUSCILLON

Droit des Affaires :

Stéphane ROLLOT
Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER

Gestion de patrimoine :

Patrick DESCHAMPS

Négociation immobilière :

Jéhanne DEMANGE

Parkings :

LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway :

« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle :

Du lundi au vendredi
De 09h00 à 12h00
Et de 14h00 à 18h00

**Les appels téléphoniques
sont reçus :**

De 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30



l'évaluation immobilière notariale

Yves SERPINET, Bruno MINEO et Fabrice RICHY
NOTAIRES

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER DE SUCCESSION

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée(1)
- Détail des immeubles, appartements et terrains possédés (titres de propriété, si appartement identité du syndic)
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur (1)
- Certificat d'adhésion des contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux (1)
- Contrats de location
- Aides sociales perçues
- Dernier avis d'imposition reçu
.../...

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial au capital de 184.320 Euros

Successieurs de Mes DIEU, FELIX, BONNEMAINS, BOURET, MICHELLAND, BONJEAN et PILOZ

N° 779 553 551 RCS GRENOBLE - ETUDE FERMEE LE SAMEDI

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Les versements de fonds sont à effectuer par chèques libellés à l'ordre de : "OFFICE NOTARIAL, 7, rue Vicat".
Tout versement supérieur à 3.000,00 € doit obligatoirement s'effectuer par virement bancaire (décret n°2013-232 et article 37 loi n° 2011-331 du 28 mars 2011).



- Dernière déclaration de revenu (2042, 2044 etc.)
- Dernière déclaration d'ISF
- Copie des contrats et tableaux d'amortissement des prêts bancaires ou autre
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Sommes dues au jour du décès
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation
- Prévoir le versement d'une **provision de 300,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées**

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant./.

Ces pièces sont à fournir au notaire chargé du règlement de la succession en vue notamment:

- d'effectuer les formalités préalables,
- d'établir les actes constatant la dévolution de la succession, et la transmission de propriété des biens,
- et de rédiger la déclaration de succession à souscrire par les héritiers auprès du service des impôts dans un délai de SIX MOIS à compter du jour du décès.

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER DE DONATION

- La carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Titre de propriété
- Les donations antérieures (copies)
- Contrat de mariage/changement de régime matrimonial

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER DE DIVORCE

- La carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Titre de propriété
- Le jugement de divorce
- Contrat de mariage
- Coordonnées de l'avocat

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER POUR UNE DONATION ENTRE EPOUX

- La carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Le contrat de mariage/changement de régime matrimonial
- Les donations entre époux antérieurs (copies)

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER POUR CONTRAT DE MARIAGE/CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

- La carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Titre de propriété
- Le contrat de mariage/changement de régime matrimonial

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER POUR ADOPTION

- La carte d'identité, le passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Jugement de divorce
- Contrat de mariage /changement de régime matrimonial

PIECES A FOURNIR OUVERTURE DOSSIER POUR PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

- La carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Le livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Titre de propriété (si PACS en indivision)